

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/152
12 novembre 2001

(01-5781)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU

Déclaration distribuée par S.E. M. Lin Hsin-I
Ministre des affaires économiques

(En qualité d'observateur)

Au nom du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, je voudrais exprimer ma profonde gratitude au gouvernement du Qatar pour la générosité avec laquelle il a accueilli cette quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Nous remercions également très sincèrement la ville de Doha pour les excellentes dispositions prises pour cette conférence et pour la chaleureuse hospitalité accordée à tous les Membres de l'OMC.

Cette Conférence ministérielle se tient à un moment opportun et capital. Ses résultats non seulement imprimeront un nouvel élan à l'économie mondiale dans un contexte de fléchissement économique pour la plupart des Membres, mais ils détermineront aussi le rythme de la libéralisation mondiale des échanges dans les années à venir. Cette réunion revêt par ailleurs une grande importance pour nous car notre accession à l'OMC a été approuvée durant cette Conférence ministérielle. Je suis convaincu que notre participation en tant que Membre contribuera nettement à renforcer le système commercial multilatéral incarné par l'OMC.

Il est à noter que depuis l'entrée en vigueur des Accords de l'OMC le 1^{er} janvier 1995, un nouvel environnement mondial s'est dessiné, lançant un nouveau défi à chaque Membre de l'Organisation. S'il est vrai que nous devons continuer de réaffirmer les principes et les objectifs énoncés dans les Accords de l'OMC, nous estimons néanmoins qu'il faut absolument un nouveau programme de travail pour l'OMC afin que tous les Membres puissent faire face à l'évolution rapide de l'environnement commercial mondial.

À notre avis, le nouveau programme de travail devrait comporter un programme de négociation élargi et équilibré. Il devrait être fondé sur les engagements existants issus du Cycle d'Uruguay en vue de façonner un environnement commercial plus libéralisé. Cependant, il faut traiter certaines questions liées à la mise en œuvre et trouver les solutions appropriées.

Nous attachons beaucoup d'importance à la poursuite des négociations sur les marchandises qui visent à abaisser les obstacles au commerce, tarifaires et non tarifaires, afin d'atteindre l'objectif de libéralisation plus poussé. Néanmoins, à notre avis, les réductions tarifaires sur les produits agricoles devraient tenir compte des caractéristiques des produits et de l'importance qu'un pays leur attache. Nous pensons aussi que la réduction de la progressivité des droits de douane et des crêtes tarifaires devrait être ajustée en fonction des situations particulières dans lesquelles se trouvent les différents Membres de l'OMC.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que la notion de développement durable – et l'esprit qui s'y rattache – telle qu'elle est exposée par l'Accord de Marrakech devrait être pleinement prise en considération dans le processus des négociations. Les efforts déployés dans ce domaine devraient porter notamment sur les points suivants: faire en sorte que les négociations tiennent dûment compte de la multifonctionnalité de l'agriculture, en particulier des préoccupations relatives à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement, et maintenir une cohérence au niveau des principes directeurs entre les mesures prises dans le cadre de l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux.

En outre, au vu de l'évolution rapide de l'environnement commercial mondial, il devient de plus en plus important pour nous de nous tourner vers les mesures dont la portée dépasse les frontières, telles que les politiques de la concurrence et de l'investissement liées au commerce. Bien qu'il s'agisse de questions complexes, nous devrions nous employer à les résoudre par une approche plus flexible et pragmatique, afin de créer un environnement de concurrence libre et équitable pour le commerce mondial.

Nous sommes pleinement conscients de ce que l'un des facteurs les plus importants qui garantira le succès du système commercial multilatéral consiste à encourager les pays en développement et les moins avancés d'entre eux à participer activement au nouveau programme de travail. À ce titre, l'OMC et les autres organisations internationales ont offert toute une gamme de programmes en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique. Bien que nous ne soyons pas encore Membre à part entière de l'OMC, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons déjà accordé un financement à deux activités organisées par l'OMC, qui visent dans l'un et l'autre cas à faciliter l'intégration des pays en développement et des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral. Il convient de noter qu'après notre accession, nous prévoyons également d'accorder un traitement en franchise de droits à certains produits originaires des pays les moins avancés afin d'améliorer leurs possibilités d'accès aux marchés.

Nous sommes confrontés à une économie mondiale dans laquelle les défis à relever comme les possibilités sont nouveaux et sans précédent. Nous sommes convaincus que l'OMC, chef de file du système commercial multilatéral, a désormais un rôle capital à jouer pour amener l'ensemble de ses Membres à approuver le nouveau programme de travail qui nous est soumis de façon à insuffler une dynamique à l'économie mondiale. En tant que l'un des nouveaux Membres de l'OMC, nous nous réjouissons à la perspective de travailler aux côtés de l'ensemble des Membres de l'Organisation afin de contribuer au succès du système commercial multilatéral et de créer un monde meilleur.
